LYON CAPITALE

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 01 / 11 / 2026 à 05:26

Date de publication : mercredi 23 février 2022 à 12:22

Type : Constitution SCI

Localisation : 26 - Drôme

Support de parution : LyonCapitale.fr

Par acte SSP du 16/02/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
GMBF INVEST
Objet social : – l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, la mise en location, et/ou la vente par lots, à la découpe ou totalement, de tous droits et biens immobiliers, tous terrains, dont elle pourrait devenir propriétaire, usufruitière ou, nue-propriétaire, par acquisition, crédit-bail ou autrement, la mise en valeur d'immeubles à usage commercial, industriel, artisanal ou d'habitation, par voie de location, sous-location ou autrement, – la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens et droits immobiliers, à quelque endroit qu'ils se trouvent. – l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens et droits immobiliers. – la construction sur les terrains dont la Société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte. – la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination. – l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux. – l'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse

avec ou sans garantie hypothécaire, l'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire nécessaires à la réalisation de l'objet social, – toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la Société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie de caution hypothécaire. – la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine-propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, obligations et tous titres ou droits sociaux en général, la prise de participation dans toutes Sociétés, – la mise à disposition à titre onéreux ou à titre gratuit de tous biens immobiliers et ou mobiliers appartenant à la Société au profit des associés. – éviter toutes situations d'indivision entre les associés sur les biens immobiliers et ou mobiliers acquis par la Société, ou apportés en toute propriété ou en nue-propriété par les associés, fondateurs ou non et faciliter la transmission du patrimoine, – la réalisation de toutes opérations immobilières et ou financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes Sociétés ou entreprises, – exceptionnellement l'aliénation des immeubles ou des meubles devenus inutiles à la Société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en Société, ou tout autre type de contrat. – et généralement, toute opération de quelque nature qu'elle soit, pouvant être utile à la réalisation de l'objet social. A cet effet, la Société pourra faire toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société
Siège social :
2 Chemin des Alexis 26200 Montélimar.
Capital : 500 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. FORT Guillaume, demeurant 2 chemin des Alexis 26200 Montélimar, Mme BRETEAU Maïlys, demeurant 2 chemin des Alexis 26200 Montélimar
Clause d'agrément : Toutes les cessions ou

transmissions de parts sociales, à titre onéreux ou gratuit, y compris par voie de succession ou liquidation de communauté entre époux, ou transmissions consécutives soit à leur répartition par une personne morale associée, soit à un apport consenti à un associé, soit encore ensuite de l'absorption d'une personne morale associée, ne pourront avoir lieu qu'avec le consentement des associés représentant au moins les deux-tiers (2/3) des parts sociales
Immatriculation au RCS de Romans-sur-Isère

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :
https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/8bfc5449-b23f-d74d-1dc6-0ef45c683bd1